

Bilan des organisations représentées au Conseil d'administration du Fonds d'expérimentation



Dans le cadre du bilan que le Fonds d'expérimentation est tenu de réaliser conformément à la Loi du 20 décembre 2020, les organisations représentées au sein du Conseil d'administration d'ETCLD ont apporté leur contribution.

Vous trouverez donc, ci-après la contribution de l'Union Nationale des Missions Locales (UNML).

L'EXPÉRIMENTATION ET VOTRE ORGANISATION

Quel est l'avis de votre organisation sur l'expérimentation menée depuis maintenant huit ans ?

D'un point de vue général, l'avis des Missions Locales interrogées est positif concernant l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur. Elles semblent être majoritairement en lien avec TZC et correctement informées de l'expérimentation. Les jeunes n'étant pas directement le public cible, TZC peut apparaître comme un projet demandant une forte implication des professionnels par rapport au nombre de jeunes concernés. Cependant, la plus-value pour les Missions Locales semble être au niveau du partenariat. D'après les paroles rapportées, l'expérimentation permet de (re)dynamiser les territoires et de mettre autour de la table un ensemble d'acteurs locaux pour trouver des solutions avec les personnes concernées.

Quels sont les enseignements que vous en tirez ?

Les Missions Locales répondantes font majoritairement part d'un travail partenarial important et d'un changement dans les pratiques, notamment sur la vision du travail : c'est l'entreprise qui s'adapte à la personne et non l'inverse. Ce cadre permet d'accompagner des personnes très éloignées de l'emploi et peut correspondre à des jeunes pour qui d'autres types d'accompagnement ne correspondent pas.

Quel est l'avis de votre organisation sur les fondements de cette expérimentation ?

- 1. Personne n'est inemployable à partir du moment où l'emploi est adapté aux capacités et aux compétences des personnes,** ce n'est pas le travail qui manque, ce n'est pas l'argent qui manque ? D'accord, il faut créer des emplois adaptés à chacun, le travail doit être accessible à tous. Il est également important que les territoires comprennent mieux leurs besoins et que la création d'emplois y réponde avec les acteurs locaux.
- 2. La privation durable d'emploi ?** Est un phénomène général auquel il faut trouver des solutions spécifiques avec les personnes concernées et les acteurs économiques, associatifs et publics du territoire. Il semble essentiel d'accompagner les jeunes afin qu'ils n'y soient pas confrontés dès leur entrée dans le monde professionnel.
- 3. L'exhaustivité,** ne laisser aucun volontaire au bord du chemin ? D'accord, il faut prendre en compte chaque personne rencontrées et chaque problématique présente pour leur trouver une réponse adéquate. Si la personne est volontaire, il paraît essentiel de trouver une solution avec elle.
- 4. Le contrat à durée indéterminée, à temps choisi ?** D'accord, il faut pouvoir adapter les horaires aux contraintes extérieures de chacun pour ne pas freiner l'accès à l'emploi. La personne doit être prise en compte dans sa globalité avec son projet de vie. La sortie de la précarité est un puissant moyen de remotivation et de dignité retrouvée.
- 5. Le financement des emplois supplémentaires à hauteur des besoins du territoire ?** D'accord, le projet doit également s'appuyer sur les besoins des territoires. Il se fonde dans un contexte socio-économique différent en fonction de chaque localité.

PLACE DANS LA GOUVERNANCE DE L'EXPÉRIMENTATION

Comment qualifieriez-vous votre rôle au sein de la gouvernance du Fonds d'expérimentation ?

Nous avons été associés très régulièrement aux réunions du Conseil d'Administration du Fonds (1 par mois) au cours duquel les questions abordées sont toujours intéressantes, et l'examen de chacun des territoires candidats fait avec beaucoup de soin, après proposition de la commission d'examen et d'un binôme salarié/administrateur qui rapporte après analyse et visite sur place de chacun des territoires candidats.

En tant que délégué par le CA de l'UNML, notre représentant a pu participer très activement aux réflexions et débats de la gouvernance du Fonds, au-delà d'ailleurs de la seule question du public jeune.

Comment votre organisation s'est-elle impliquée dans le Conseil d'administration ou d'autres de ses instances (Commission d'examen des habilitations ; Commission de suivi du Bilan ; groupe de travail ...) ? Quelles ont été ses motivations ?

Notre représentant s'est impliqué d'abord dans le CA, puis en tant que rapporteur de plusieurs territoires, et depuis peu comme membre de la commission d'examen et administrateur référent.

La motivation, plus que celle relative au public (dont nous constatons par ailleurs que la pertinence du projet à son égard n'est pas complètement adaptée), porte sur la notion de territoire de projet et de partenariat très opérationnel autour de l'emploi adapté à un public fragile.

Nous y trouvons plusieurs points de convergence avec nos propres fondamentaux :

- Le territoire de proximité comme garant de l'efficacité du projet.
- Le projet de territoire et ses besoins comme ingrédient spécifique.
- La prise en compte du public dans la globalité de sa situation, et comme acteur essentiel et incontournable du projet, individuellement et collectivement.
- La conception du travail comme devant être organisé avec et pour le public cible.

Quels sont les retours de votre organisation sur son engagement au sein d'un projet expérimental ? A-t-elle déjà participé à des démarches similaires ?

Les retours des Missions Locales sont précisés ci-après, positifs quant à la dynamique de territoire et de partenariat, préoccupés pour certaines par l'aspect chronophage du projet, mitigés quant à la pertinence pour le public spécifique jeune.

La participation à un projet expérimental constitue une caractéristique constitutive des Missions Locales, appelées à innover pour l'emploi et l'intégration des plus fragiles en exploitant les spécificités du territoire.

On peut citer, parmi les autres expériences auxquelles a participé le réseau, le projet mené par Bertrand Schwartz à propos des nouvelles qualifications, ou du projet "moderniser sans exclure", impliquant des entreprises de droit commun.

PERCEPTION DE LA MISE EN OEUVRE DE L'EXPÉRIMENTATION

Quelle est la perception de votre organisation de la mise en œuvre de l'expérimentation sur les territoires et au niveau national ?

Les Missions Locales qui se situent sur les territoires d'expérimentation TZC font part d'une forte implication dans la gouvernance du projet, participation aux événements, aux comités de pilotage, voire aux conseils d'administration. Cependant, les jeunes sont peu concernés par l'expérimentation, il y a souvent moins de 10 jeunes concernés par territoire. Et cela pour diverses raisons : pour une majorité, la place des jeunes est quasiment nulle car les autres profils sont en général âgés, parfois du même quartier qu'eux ou des proches, ce qui freine leur envie de se tourner vers TZC. Les délais d'attente sont également mis en cause, souvent trop longs, ce schéma ne semble pas convenir au besoin d'immédiateté de la population plus jeune. TZC peut être une solution pour des jeunes très en difficulté, ce cadre peut les rassurer pour un premier poste ou bien pour une période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP). TZC constitue pour les territoires un changement de paradigme en redéfinissant le rapport au travail pour en proposer une nouvelle vision. D'un point de vue national, il paraît important de trouver de nouveaux moyens de mieux impliquer les jeunes dans cette expérimentation et de collectivement leur trouver une place. En effet, la privation d'emploi de longue durée peut être un enjeu dès l'entrée dans le monde professionnel. De plus, certains emplois ne peuvent être pris en charge, ni par le privé, ni par les collectivités, il faut donc créer de nouvelles modalités d'emploi, c'est toute l'originalité des EBE.

L'expérimentation contribue à un ensemble politiques publiques et dynamiques sociétales : transition écologique, cohésion sociale, management inclusif, accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, coopération territoriale, montée des compétences des personnes, égalité entre les femmes et les hommes, etc. Quelle appréciation votre organisation a-t-elle des possibles externalités sur ces thématiques ?

Certains principes comme la cohésion sociale, l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, la coopération territoriale et la montée des compétences des personnes sont fondateurs du travail en Missions Locales. En cela, ils sont déjà appliqués dans le quotidien des Missions Locales. Pour d'autres principes, portés plus récemment, tel que la transition écologique, l'égalité homme-femme, TZC peut être un des moyens de réfléchir à une nouvelle organisation du travail. Également, en tant que projet porté par les territoires, TZC peut représenter un moyen de réengager les élus locaux du territoire sur la problématique de l'accès à l'emploi des personnes les plus éloignées, cet engagement n'étant pas, depuis quelque temps, suffisamment encouragé et reconnu par l'Etat.

PERSPECTIVES AU-DELÀ DE L'EXPÉRIMENTATION

Quels sont, selon-vous, les enseignements de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée?

Pertinence de l'approche territoriale et partenariale de proximité, pertinence de l'engagement des personnes elles-mêmes dans la mise en œuvre des solutions, pertinence de la sortie de précarité comme levier de remotivation et de retour à la dignité, pertinence de la recherche des modalités de travail adaptées aux personnes comme à la production, pertinence de la création d'emplois en rapport avec les besoins non satisfaits du territoire, pertinence de la création d'entreprises spécifiques pour mettre en œuvre ces principes.

Dans le contexte des politiques de l'emploi actuelles, quelles évolutions des politiques de lutte contre le chômage d'exclusion pourraient être préconisées ?

L'appui sur les territoires, sous l'égide des élus locaux, sur la base du volontariat (pour les territoires comme pour les publics) semblent être trois principes à valoriser et à pérenniser. Cette logique de territoire doit encadrer le principe de mesures financières ou administratives d'initiative nationale, mais dont la mise en oeuvre doit être laissée, en particulier pour les publics fragiles, à l'initiative locale et aux innovations spécifiques que peuvent initier les territoires.

Le rôle d'ensemblier et de médiateur légitime (entre les publics, entre les partenaires) que jouent les élus locaux doit être valorisé et encouragé.

Concernant Territoires Zéro Chômeurs, il importe que la généralisation ne soit pas décidée administrativement comme une mesure universelle, mais bien laissée à l'initiative des territoires, en vérifiant comme actuellement la pertinence de l'engagement de ces derniers.

Concernant les jeunes, il pourrait être judicieux de déconnecter la question de l'indemnisation (condition fréquente de la sortie de précarité) et celle du statut de l'action dans laquelle ils évoluent (formation, démarches de recherche d'emploi ou d'insertion, stages en entreprises, emplois aidés, emplois temporaires, service civique, emploi en EBE, échange international, etc.).

Ainsi une indemnisation constante et continue (soumise toutefois au respect de certains engagements) permettrait de garantir la qualité pédagogique du parcours engagé par le jeune.

Pour les Territoires Zéro Chômeur habilités, l'EBE pourrait, à titre expérimental, constituer le cadre de ce parcours plus diversifié pour les jeunes que pour les autres salariés de l'EBE, avec comme contrepartie un salaire de droit commun, et non une "indemnisation".



Retrouvez l'intégralité du bilan de l'expérimentation sur bilan.etcl.d.fr